
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 299 DU 09 JUIN 2021

portant nomination de monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** en qualité de Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2016-499 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Général de la Présidence de la République du Bénin ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 juin 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République.

Article 2

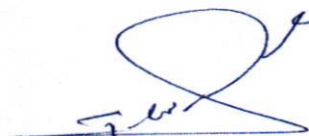
Le Ministre d'État, Secrétaire général de la Présidence de la République est chargé de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 juin 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre d'État, chargé de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.